COMMUNE DE NORGES LA VILLE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 novembre 2019

<u>Présents</u>: M. Chebion, C. Carré, M. Derepas, A. Sautier, D. Monnier, A. Dufoulon, F. Card, M.O. Toux, D. Mailler, D. Bonnardot, J. Manenti.

Absents avec procuration : C. Hatem à F. Card.

Absents excusés: B. Elet, A. Engel.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande du Maire d'ajouter à l'ordre du jour le projet de modification du PLU .

REVALORISATION DE SALAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET:

Après en avoir délibéré à l'unanimité et afin de tenir compte de l'ancienneté de l'agent, le conseil municipal, sur proposition du Maire:

DECIDE que le contrat à durée déterminée de l'agent affecté à l'école maternelle sera transformé en contrat à durée Indéterminée à compter du 09/12/2019.

FRAIS DU RPI - ANNEE SCOLAIRE 2019:

En fonction des critères définis par les communes du regroupement pédagogique intercommunal de Bretigny et Norges la ville, la répartition des frais de scolarité est la suivante :

- Montant dû par la commune de Bretigny à la commune de Norges la Ville: 28 740,12 €.
- Montant dû par la commune de Norges la Ville à Bretigny : 9 076,64 €.

Le conseil municipal approuve ce décompte à l'unanimité.

SUBVENTIONS ECOLE ET ASSOCIATIONS :

D. MAILLER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Joggers du val de Norges :

300 €

- Ecole maternelle :

500 €

- Ecole Elémentaire :

500€

POUR: 11 voix

ACHAT TERRAIN SITUE AU BORD DE LA NORGE :

Le conseil Municipal accepte le projet d'acquisition du terrain d'une superficie de 1712 m², cadastré AB 60, aux fins d'aménagement paysager. Le prix est à renégocier.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES (CLECT) :

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport du 23/09/2019 de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges qui incombaient à la communauté de communes et qui sont transférées aux communes.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE :

Le conseil municipal fixe la redevance due par Orange pour l'année 2019 au maximum soit : 860,28 €.

POUR: 12 voix.

PROJET DE MODIFICATION DU PLU.

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une modification du PLU est nécessaire afin d'améliorer les exigences d'urbanisme dans la zone artisanale. Pour réaliser ces modifications il est important de mandater un bureau d'étude.

Il présente un devis d'un montant de 3050€ HT (3660€ TTC) du bureau d'étude DORGAT. Le conseil municipal accepte le devis.

POUR: 12 voix.

INFORMATION

Le 30 avril dernier, la Cour d'appel de Dijon a rejeté le recours formulé par la société CLAZ à l'encontre de notre commune.

Il en résulte que la promesse de vente signée est définitivement caduque et que ce terrain est parfaitement libre de vente.

Au titre des frais de justice, la société CLAZ est condamnée à verser à la commune la somme de 3475.54 euros.

ATTENTION

De faux éboueurs proposent des calendriers sur la commune. Soyez très prudents.

Le Maire,
Maurice CHEBION